

Des outils pour recruter

Métiers et formation



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.1 - Définir le contenu du poste à pourvoir

La définition du poste doit comprendre :

- le rôle du poste dans l'organisation globale (sa raison d'être),
- les responsabilités et les objectifs principaux du poste,
- les interlocuteurs principaux du poste,
- les niveaux de responsabilité et d'autonomie accordé
- en quoi les compétences attendues vont venir compléter celles d'une équipe en place,
- les objectifs et les projets de la structure,
- l'évolution à court et moyen terme du poste en fonction des projets de structure,
- l'évolution possible du titulaire du poste (mobilité interne ou externe),
- les contraintes du poste (isolement...).

Commentaires (suite)

A l'aide d'un référentiel (outil de partage, de références et d'utilisation d'un langage commun), il appartient au recruteur de repérer ce qui dans le poste à pourvoir :

- est semblable à la définition des postes types,
- est spécifique à son poste et doit être précisé pour être ajouté à la définition type.

Pour cela, nous vous proposons (annexe 1) le référentiel d'emplois des agents affectés à la gestion du Conservatoire du Littoral (document validé le 9 juin 1999 par l'assemblée générale de Rivages de France).

Ce document comporte :

- le référentiel et sa notice d'utilisation pour les postes de technicien de gestion, garde gestionnaire, garde et agent d'entretien nature,
- une carte des emplois permettant de situer les responsabilités de chaque emploi.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB